

**INVITATION
TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES (MOS3)**

Le 24 avril 2023

Chers signataires, partenaires coopérants et observateurs,

L'Unité de coordination du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) vous invite par la présente à la troisième réunion des signataires du MdE Rapaces (MOS3) qui se tiendra aux Émirats arabes unis.

La réunion rassemblera les 61 signataires et les 5 partenaires coopérants du MdE Rapaces afin de passer en revue les progrès réalisés dans sa mise en œuvre, de célébrer les succès obtenus et de définir les priorités futures.

Il convient de noter que l'assemblée examinera les modifications proposées du [texte du MdE et de ses annexes](#), y compris le [plan d'action du MdE](#), la [liste des espèces couvertes par le MdE](#) et leur classement par ordre de priorité (tableau 1 du plan d'action), et la liste des sites reconnus comme étant d'importance à l'échelle internationale pour les oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (tableau 3 du plan d'action). L'assemblée examinera également une première analyse inédite de l'état de conservation des 93 espèces répertoriées dans le MdE Rapaces.

La troisième réunion des signataires permettra aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales et privées concernées, ainsi qu'aux États de l'aire de répartition non signataires intéressés, de participer en tant qu'observateurs, d'échanger sur les initiatives de conservation et sur les enseignements tirés de ces initiatives, le tout en vue de promouvoir la coopération en faveur de la conservation des oiseaux de proie migrateurs et de leurs habitats.

Veillez lire attentivement les informations concernant les points suivants :

Dates et lieux de la réunion	2
Inscription des participants	2
Pouvoirs	2
Documents de la réunion	2
Code de conduite pour la réunion.....	3
Candidature pour les événements parallèles et les expositions.....	3
Visas d'entrée aux Émirats arabes unis.....	3
Interprétation	4
Délais applicables	4
Questions	4

Dates et lieux de la réunion

Comme annoncé dans la [Notification aux parties 2023/002](#), la MOS3 aura lieu du 3 au 6 juillet à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

La réunion se tiendra à l'hôtel Sheraton Mall of the Emirates à Dubaï. Des détails supplémentaires sur le lieu de la réunion, sur les possibilités d'hébergement et de transport, ainsi que d'autres informations pratiques pour les visiteurs des Émirats arabes unis ont été partagés avec les participants par email et sont disponibles [ici](#).

Inscription des participants

Tous les participants sont tenus de s'inscrire pour pouvoir participer à la réunion. L'inscription doit se faire en ligne sur la page <https://meetings.cms.int/meetings/RaptorsMOUMOS3/registration> **au plus tard le 24 mai 2023**. Il ne sera plus possible de s'inscrire après cette date.

Des fonds limités ont été mis de côté pour parrainer les représentants uniques des pays éligibles (veuillez vous référer au document [UNEP/CMS/Résolution 13.2](#), paragraphe 9, et **la priorité au financement sera accordée aux représentants des signataires selon le principe du *premier arrivé, premier servi***).

Les représentants des pays éligibles sont encouragés à s'inscrire dès que possible afin que toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et de visa puissent être prises en temps utile.

Pouvoirs

Conformément à l'article 5 du [Règlement intérieur des réunions des signataires du MdE Rapaces](#), adopté lors de la deuxième réunion des signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015), les Chefs de délégations, tous les représentants suppléants et les autres membres de la délégation d'un Signataire doivent avoir reçu l'autorisation de représenter le Signataire à la réunion et de voter.

L'article 5.1 dispose que l'autorisation susmentionnée doit être accordée par une autorité compétente, ou en son nom, qu'il s'agisse du Ministre du Ministère faisant office de point focal pour le MdE ou d'un organe de niveau plus élevé, ou d'une autorité compétente de toute Organisation d'intégration économique régionale.

Les pouvoirs susmentionnés doivent être soumis à l'Unité de coordination dans l'une des deux langues de travail du MdE (anglais ou français) ou être accompagnés d'une traduction officielle dans l'une de ces langues. **Une copie scannée de la lettre de pouvoirs doit être envoyée à l'adresse cmsoffice.ae@cms.int, avec karima.aoukili@un.org en copie avant le 3 juin 2023. L'original de la lettre de pouvoirs doit être présenté au bureau d'inscription à l'arrivée sur le lieu de la réunion.**

Un modèle de lettre de pouvoirs est mis à la disposition des signataires sur la page web de la réunion, [ici](#).

Documents de la réunion

Tous les documents de la réunion seront publiés sur la page web de la réunion (<https://www.cms.int/raptors/fr/node/23573>) dès qu'ils seront disponibles, et en tout état de cause au plus tard 30 jours avant le début de la réunion, conformément à l'article 2.5 du règlement intérieur adopté lors de la MOS2.

Tous les documents de la réunion seront publiés en anglais et en français, les deux langues de travail du MdE Rapaces.

Code de conduite pour la réunion

Le Bureau CMS - Abou Dhabi s'engage à promouvoir un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement, d'abus de pouvoir, d'abus et d'exploitation sexuels, où chacun se comporte avec intégrité et traite les autres avec dignité et respect.

Les événements organisés, hébergés ou parrainés dans le cadre de la CMS sont fondés sur les normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

Tous les participants à la MOS3 sont tenus de se comporter avec intégrité et respect envers toutes les autres personnes présentes ou associées à la réunion. La discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir, l'abus et l'exploitation sexuels ne seront pas tolérés lors de la réunion.

Les participants sont invités à examiner attentivement le document [Code de conduite pour les événements organisés dans le cadre de la CMS](#) et son annexe ***Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies***, qui seront appliqués lors de la MOS3.

Candidature pour les événements parallèles et les expositions

Les signataires, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes sont encouragés à contribuer activement au succès de la réunion en présentant leurs travaux ou des questions d'intérêt en organisant un événement parallèle (par exemple, un atelier, une présentation, un débat) ou une exposition (par exemple, une bannière déroulante, une affiche, un petit stand d'exposition).

Pour demander à accueillir l'un des événements susmentionnés, un formulaire doit être rempli et soumis à l'Unité de coordination **au plus tard le 3 mai 2023**. Les formulaires en question sont disponibles sur la page web de la réunion, [ici](#) (événements parallèles) et [ici](#) (expositions).

Visas d'entrée aux Émirats arabes unis

Pour obtenir des informations sur les conditions d'obtention d'un visa pour entrer aux Émirats arabes unis, les participants peuvent consulter le site <https://u.ae/en/information-and-services/visa-and-emirates-id/do-you-need-an-entry-permit-or-a-visa-to-enter-the-uae>.

L'Unité de coordination peut délivrer des lettres d'invitation personnalisées aux représentants qui doivent soumettre une demande de visa d'entrée. Le cas échéant, cette demande doit être indiquée lors de l'inscription via le [formulaire d'inscription en ligne](#).

Interprétation

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du MdE Rapaces. En conséquence, **une interprétation sera assurée pendant toutes les séances plénières de la réunion.**

Délais applicables

Les échéances relatives à la MOS3 sont présentées ci-dessous :

Date limite	Délai avant la MOS (jours)	Événement	Référence
3 février 2023	150	Soumission par les signataires de propositions de modification accompagnées d'une justification et, le cas échéant, de preuves scientifiques à l'appui	Règ. intérieur, articles 16.3 a), 16.3 b)
4 avril 2023	90	Soumission par le Groupe consultatif technique (GCT) de propositions de modification accompagnées d'une justification et, le cas échéant, de preuves scientifiques à l'appui	
3 mai 2023	61	Candidature pour les événements parallèles et les expositions	-
4 mai 2023	60	Soumission par les signataires et le GCT de commentaires sur les modifications proposées	Règ. intérieur, articles 16.3 c), 16.3 d)
24 mai 2023	40	Date limite d'inscription des participants	-
3 juin 2023	30	Mise à disposition des documents pour la MOS	Règ. intérieur, article 2.5
3 juin 2023	30	Soumission par les délégués d'une copie électronique des pouvoirs	-
3 juillet 2023	0	Remise par les délégués de la version originale de leurs pouvoirs au bureau d'inscription	-
3-6 juillet 2023	0	MOS3 MdE Rapaces	-

Questions

Pour toute autre question, veuillez contacter l'Unité de coordination à l'adresse suivante : cmsoffice.ae@cms.int.